

Action contre les mines

Depuis sa création, Handicap International agit en faveur des personnes handicapées par mines, bombes à sous-munitions (BASM) et résidus explosifs de guerre dans les pays les plus pauvres et dans les situations de crise. Progressivement, l'association a étendu son champ d'intervention à la prévention des accidents par ces engins et à la dépollution, par le déminage, des zones affectées. Cet élargissement des activités dans la lutte répond à une démarche préventive qui vise à remonter à la cause de l'un des principaux fléaux générateurs d'invalidité. L'action globale de Handicap International se présente donc aujourd'hui en quatre volets.



Assistance aux victimes

L'assistance aux victimes vise à "réparer" le préjudice subi par les victimes des mines. Elle comprend donc à la fois les soins pré-hospitaliers et hospitaliers, la réadaptation, la réintégration sociale et économique, les politiques et actions en faveur des personnes handicapées, ainsi que la surveillance sanitaire et sociale.

Déminage

Le déminage humanitaire a pour finalité de permettre aux populations menacées par les mines antipersonnel et les munitions non explosées de retrouver une vie normale. Parmi les personnes les plus exposées figurent les populations déplacées, de retour dans leurs terres d'origine après la fin d'un conflit, et les agriculteurs, dont les parcelles sont devenues inexploitable. Plusieurs étapes : repérage au moyen de détecteurs de métaux ou de chiens, délimitation et marquage des zones minées, récupération et destruction des engins explosifs. Nous intervenons, entre autres, au Liban, au Mozambique, en Bosnie et au Kosovo. Dans ce dernier, notre équipe de spécialistes forme les responsables de la sécurité civile aux techniques de déminage.

Prévention

Les programmes d'éducation pour la prévention des accidents par mines (PEPAM) visent à réduire les risques d'accidents, grâce à une sensibilisation de la population civile au danger et à la mise en oeuvre de solutions adaptées à la vie quotidienne.

Interdiction

Pour être complet, l'engagement de Handicap International ne pouvait se contenter de réponses humanitaires et techniques. L'association s'est donc investie dans la construction et la conduite d'un mouvement international visant l'interdiction totale des mines antipersonnel.

Les coalitions

La Campagne Internationale pour Interdire les Mines (ICBL)

Lancée en 1992 par six ONG, dont Handicap International, la Campagne Internationale pour Interdire les Mines regroupe aujourd'hui plus de 1 400 organisations, originaires de 91 pays. Elle est coordonnée par un comité de 13 ONG*. Prix Nobel de la paix en 1997, la Campagne a contribué à d'extraordinaires avancées en moins de six ans, et notamment la signature par 123 États, en décembre 1997, de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

La Campagne contre les bombes à sous-munitions (CMC)

Par ailleurs, forte de son implication dans la campagne pour interdire les mines, Handicap International s'est engagée dans une nouvelle campagne, cette fois-ci contre l'utilisation des bombes à sous-munitions. En effet, tout comme les mines antipersonnel, la pollution par les bombes à sous-munitions fait courir d'importants risques humanitaires et environnementaux dans près de la moitié des pays de la planète. Initiée en 2003 par la création de la Coalition contre les Sous-Munitions, la campagne contre les bombes à sous-munitions (BASM) menée, entre autres, par Handicap International a un objectif principal : obtenir une interdiction totale et universelle des BASM, au nom du respect du droit international humanitaire, par la rédaction et la ratification d'un trait d'interdiction.

[Source : http://www.handicap-international.ca/Action-contre-les-mines_a48.html]